

L'INDUSTRIE DE LA PEINTURE ET DU REVÊTEMENT, UNE INDUSTRIE *ÉCO-RESPONSABLE*

L'association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement et les membres qu'elle représente ont toujours fait preuve d'avant-gardisme et se sont toujours acquittés de leur responsabilités sociales et économiques avec diligence, notamment, au plan du respect de l'environnement.

C'est dans cet esprit que l'ACIPR a lancé, il y a quelques années, le programme de certification « *REVÊTEMENTS ÉCO-RESPONSABLES* ». Ce programme, comme vous pourrez le constater, ci-après, vise la responsabilisation de l'industrie canadienne de la peinture et du revêtement en matière de santé, sécurité et environnement.

Le programme *REVÊTEMENTS ÉCO-RESPONSABLES*, c'est une question d'organisation!



L'industrie du revêtement (peintures, revêtements, encres d'impression) reconnaît depuis 50 ans l'importance de la protection de l'environnement et de la santé et de la sécurité tant pour ses employés que pour les consommateurs. Cette sensibilisation accrue fait maintenant partie intégrante de la gestion des affaires au sein de l'industrie. La venue de nouvelles technologies et applications présuppose une adaptation constante et rapide à la clientèle tout en maintenant de saines stratégies commerciales de croissance fondées sur des critères environnementaux, de santé et de sécurité.

Le programme Revêtements éco-responsables® propose à l'industrie une démarche progressive en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement conjuguée à l'amélioration de l'intégrité et de la qualité des produits.

Les entreprises misant sur l'adoption de pratiques efficaces en santé et sécurité et en environnement trouveront dans Revêtements éco-responsables® les moyens appropriés pour :

- utiliser plus efficacement leurs ressources organisationnelles et de gestion afin d'assurer la conformité à la réglementation sur la santé, la sécurité et l'environnement
- assurer l'intégration de toute information et de ressources en santé, en sécurité et en environnement dans la planification organisationnelle et l'exploitation de l'entreprise;
- participer aux activités de l'Association qui gère le programme Revêtements éco-responsables® et contribuer à ses orientations ;
- accéder aux ressources et aux pratiques de gestion en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement utilisées ou projetées à l'échelle internationale.

Revêtements éco-responsables® appuie les efforts de gestion responsable en santé, en sécurité et en environnement des entreprises en leur permettant de:

- participer à l'élaboration de normes en santé, en sécurité et en environnement;
- agir selon un énoncé politique uniforme en la matière;
- adhérer à des pratiques de gestion élaborées par l'industrie;
- mettre en oeuvre des moyens pour informer la collectivité et encourager sa participation;
- identifier et évaluer les secteurs d'activités à améliorer.

Avantages pour les sociétés membres participantes

- Aligner leurs programmes internes de santé, de sécurité et de protection de l'environnement sur une pratique de gestion commune et efficace.
- S'appuyer sur un ensemble cohérent de pratiques de gestion au Canada ou à l'échelle internationale.
- S'engager de manière formelle et visible à tous les niveaux de direction, à observer des pratiques et des politiques reconnues, à fournir les ressources nécessaires et à rendre compte des progrès réalisés.



***Revêtements éco-responsables®
et le programme Gestion responsable®***

Revêtements éco-responsables® a été conçu pour compléter et appuyer d'autres programmes de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement tel le programme Gestion responsable® de l'industrie des produits chimiques.

Les fabricants de revêtement qui adhèrent à Gestion responsable® rencontrent les exigences de Revêtements éco-responsables®, les codes de pratiques de gestion des deux programmes étant comparables.

Normes internationales de l'Organisation internationale de normalisation (ISO)



Les codes de pratiques de gestion de Revêtements éco-responsables® ont été comparés aux normes **ISO** sur les systèmes de gestion de l'environnement. Bien que certains éléments de la norme **ISO 14001** s'appliquent au Code de régie des produits de Revêtements éco-responsables®, ce dernier n'est généralement pas aussi normatif. La certification **ISO** exige qu'un registraire autorisé vérifie l'exploitation des installations et compare les programmes existants aux normes **ISO** ; elle peut requérir une évaluation de conformité aux normes de l'industrie. Les sociétés participant au programme Revêtements éco-responsables peuvent satisfaire autrement à ces critères.

L'Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement (ACIPR) qui administre le programme Revêtements éco-responsables® continuera d'interpréter les liens qui unissent ces programmes, pour le bénéfice des entreprises recherchant la certification ISO.

Participation

Une participation active au programme Revêtements éco-responsables® est essentielle à son succès. Au fur et à mesure que les entreprises s'y engageront, l'avantage qu'elles en retireront sera de plus en plus marqué. La haute direction de l'entreprise devra ainsi s'engager fermement à appliquer avec succès des pratiques de gestion prescrites et à apporter tout l'appui nécessaire à la réussite du programme.

L'ACIPR, responsable de Revêtements éco-responsables® invite toutes les entreprises membres à adopter ce programme.

Les efforts déployés par l'ACIPR pour implanter ce programme ne sont que le reflet de l'engagement souhaité par l'industrie du revêtement envers les programmes individuels et collectifs visant l'adoption de saines pratiques.

Énoncé de politique

Les entreprises membres de l'ACIPR mettront en œuvre Revêtements éco-responsables® pour :

- assurer la protection des employés, des clients, de la population et de l'environnement ;
- fournir aux clients ou rendre accessible sur demande l'information pertinente sur l'utilisation et l'élimination sécuritaires des produits qu'elles fabriquent ;
- intégrer la protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement dans le processus de planification organisationnelle ;
- satisfaire à l'ensemble des prescriptions juridiques visant l'exploitation et les produits ;
- aider les gouvernements dans l'élaboration de normes équitables et réalisables.

Sommaire du programme Revêtements éco-responsables®

Les codes de pratiques de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement couvrent 4 grands secteurs :

I. Transport et distribution (publié en mars 1999)

- Formation
- Gestion des risques
- Rendement du transporteur
- Distribution
- Intervention d'urgence

II. Régie des produits (publié en janvier 2000)

- Mise au point de produits
- Utilisation sécuritaire des produits
- Éducation et information en matière de santé, de sécurité et d'environnement

III. Gestion de la fabrication (publié au printemps 2003)

- Santé et sécurité du travail
- Exploitation (sécurité des procédés)
- Gestion environnementale (prévention de la pollution - gestion des déchets)

IV. Responsabilité envers la collectivité (automne 2004)

- Intervention d'urgence
- Éducation et formation des employés
- Liaison avec la collectivité

Évaluation et amélioration du programme Revêtements Éco-responsables®

Pour chaque thématique, le programme définit des pratiques de gestion adaptées spécifiquement aux préoccupations en matière de santé, de sécurité et d'environnement des fabricants de revêtements.

Le programme prévoit des modalités d'auto-évaluation continue, de mise en oeuvre et d'amélioration continue, dans le but de mieux canaliser et superviser les efforts des entreprises.

Étapes de mise en place du programme

Première étape :

Revêtements éco-responsables® - **niveau bronze** *Condition :*
Exécution réussie de l'auto-évaluation de un (1) code

Revêtements éco-responsables® - **Niveau argent** *Condition :*
Exécution réussie de l'auto-évaluation de deux (2) codes

Revêtements éco-responsables® - **Niveau or** *Condition :*
Exécution réussie de l'auto-évaluation de trois (3) codes

Revêtements éco-responsables® - **Niveau platine** *Condition :*
Exécution réussie de l'auto-évaluation des quatre (4) codes

Deuxième étape :

Revêtements éco-responsables® - Niveau diamant *Condition :*
Évaluation réussie par une firme de vérification externe indépendante

Utilisation du logo de Revêtements éco-responsables®



- La désignation et le logo Revêtements éco-responsables® sont enregistrés au Canada par l'ACIPR.
- L'ACIPR autorise l'usage de ce logo au Canada à une entreprise ayant atteint le niveau bronze du programme.
- L'ACIPR se réserve le droit de limiter, de suspendre ou de révoquer cette autorisation dans l'attente de la résolution des problèmes de non-conformité des entreprises participantes.

Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement : [ACIPR / CPCA](#)